
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT
CÉLINE LAGEOT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(1^{er} AVRIL-30 JUIN 2015)

173

ALGÉRIE

14 mai 2015. **Islamistes.** Le mouvement Al-Mourabitoune de Mokhtar Belmokhtar, dit le Borgne, 42 ans, actif dans le Sahel, annonce l'allégeance de son groupe à l'« État islamique » (Daech). Mokhtar Belmokhtar serait mort en Libye le 14 juin lors d'un raid américain contre une « ferme » à Ajdabiya, à cent soixante kilomètres au sud de Benghazi. L'un des chefs militaires du Groupe islamique armé en Algérie en 1993, il rejoint en 1998 le Groupe salafiste pour la prédication et le combat qui deviendra AQMI en 2007. En 2003, il avait été impliqué dans l'enlèvement de vingt-trois touristes européens dans le Sud algérien; en 2007, il a été suspecté d'être responsable de la mort de quatre Français en Mauritanie. Il aurait été le commanditaire de l'enlèvement de deux Français à Niamey en 2011. Il avait rompu l'année suivante avec Al-Qaïda et créé son groupe, les Signataires par le sang. Surtout, il était

connu pour l'action de son groupe en Algérie à In Amenas en 2013, avec prise d'otages, conduisant à trente-sept tués. Il avait aussi revendiqué l'attentat-suicide à Moustarat au Mali contre un soldat français en juillet 2014.

Le 16 juin, le groupe libyen Ansar al-Charia dément la mort du chef islamiste.

ALLEMAGNE

Avril 2015. **Musulmans et Pegida.** Même si le mouvement Pegida islamophobe est en perte d'influence et envisage de se transformer en parti, les attaques contre les foyers se multiplient. Quatre Allemands membres présumés d'une « organisation terroriste d'extrême droite » sont interpellés le 6 mai, soupçonnés de projets d'attentats antimusulmans et contre des foyers de demandeurs d'asile.

Lors des élections municipales à Dresde, le 7 juin, Pegida effectue une percée atteignant 9,6 % des suffrages.

* Université de Poitiers et CNRS – FRE 3500 CECOJI.

174 Avril 2015. **Écoutes pour la NSA.** Les relations avec la France risquent de connaître de nouvelles tensions suite aux révélations de *Der Spiegel* indiquant que les services allemands (le BND) ont espionné des entreprises et responsables politiques européens et notamment français pour le compte des États-Unis. Il n'est pas certain que la Chancellerie ait été informée avant mars 2015. Cette histoire d'espionnage conduit à des tensions au sein de la coalition. Le ministre de l'Intérieur, Thomas de Maizière, est l'objet de critiques et Angela Merkel est également affaiblie. Pourtant, l'affaire suscite peu de réactions en France alors que l'Autriche, également concernée, a porté plainte. Désormais, le BND ne pourra répondre aux demandes de la National Security Agency que si celles-ci sont justifiées. Paradoxe, les Français ont été espionnés avec du matériel que la France avait fourni à l'Allemagne. Des documents internes à Deutsche Telekom révèlent que l'opérateur allemand a espionné la France pour le compte de la NSA.

4-10 et 19 mai, 9 juin 2015. **Situation sociale.** Les conducteurs de train cessent le travail à l'appel de leur syndicat GDL. C'est le huitième mouvement de grève depuis septembre à propos des négociations salariales et la plus longue grève de l'histoire de la Deutsche Bahn. Le GDL ne représente que le dixième des deux cent mille salariés de cette dernière. Une loi devrait empêcher la coexistence de plusieurs accords salariaux pour une même catégorie de personnels à partir de juin. En cas de textes différents sera valable celui porté par le syndicat le plus représentatif, ce qui se ferait au détriment du GDL. La grève prend fin le 10 mai, mais les négociations restent bloquées. Le 19 mai, les conducteurs

de train lancent leur neuvième grève en dix mois.

En cinq mois, l'Allemagne a compté deux fois plus de jours de grève que pour la seule année 2014.

Le 9 juin, le syndicat des services Verdi décrète une grève illimitée des postiers pour des motifs liés à la durée du travail et à un accord salarial défavorable.

10 mai 2015. **Russie.** N'assistant pas aux cérémonies le 9 mai à Moscou, Angela Merkel vient dans la capitale russe le 10 mai et salue la mémoire des soldats soviétiques en déposant une gerbe sur la tombe du soldat inconnu. Angela Merkel n'hésite pas à faire part de ses désaccords avec le président Poutine sur l'Ukraine, dénonçant les manquements au cessez-le-feu. Elle rectifie par ailleurs l'interprétation du président russe sur le Pacte germano-soviétique de 1939 qui l'avait considéré comme une mesure de « sécurité », et elle rappelle l'existence du protocole secret prévoyant le dépeçage de la Pologne et l'annexion des États baltes révélé seulement cinquante ans plus tard.

ARABIE SAOUDITE

Avril-juin 2015. **Peine de mort. Indonésie.** L'Indonésie convoque l'ambassadeur d'Arabie saoudite pour protester contre la décapitation au sabre à Médine d'une domestique indonésienne condamnée pour meurtre. L'Indonésie aurait sans doute été plus crédible si elle-même n'avait décidé de procéder à des exécutions capitales.

Une annonce est publiée en vue de recruter huit bourreaux pour exécuter les peines de mort et les amputations. Le « fonctionnaire religieux » sera rémunéré par le plus bas salaire accordé aux employés de l'administration. Pourtant, la charge ne

sera pas une sinécure car le Royaume a déjà mis à mort à la mi-mai son 85^e condamné depuis le début de l'année alors qu'il y en avait eu 88 en 2014.

Le 16 juin, deux Saoudiens reconnus coupables de meurtres sont décapités, conduisant le nombre d'exécutions à 102 depuis le début de l'année.

29 avril 2015. **Succession.** Les remaniements effectués par le roi Salman visent à réorganiser l'ordre de succession au profit de la deuxième génération, c'est-à-dire des petits-fils du fondateur du royaume Abd al-Aziz ibn Saoud. Mohammed ben Nayef, 55 ans, ministre de l'Intérieur, fils du prince Nayef décédé en 2012, devient le nouveau prince héritier et Mohammed ben Salman, fils du Roi, 35 ans, ministre de la Défense, président du Conseil économique et de développement, devient second prince héritier. Entorse au principe de succession de frère en frère, le prince Moukrine, 69 ans, demi-frère du Roi, plus jeune des trente-cinq fils d'Abd al-Aziz ibn Saoud, est écarté de la succession. Le Roi veut renforcer la branche Soudaïri, issue de Hassa al-Soudaïri, favorite du roi Ibn Saoud, avec lequel elle a eu sept fils dont le roi Salman. Cette branche avait perdu de son influence avec le roi Abdallah, précédent souverain.

Mai-juin 2015. **Dissidence.** Sœur de Raif Badawi, blogueur libre-penseur condamné en mai 2014 à dix ans de prison et mille coups de fouet pour avoir critiqué les autorités religieuses, épouse de Walid Abou al-Kheir, avocat, condamné à quinze ans de prison en juillet 2014 pour des propos irrévérencieux à l'égard du système judiciaire, Samar Badawi continue son combat notamment pour obtenir le droit de vote

pour les Saoudiennes et la fin de l'interdiction de conduire pour les femmes dans le pays.

Le 7 juin, la Cour suprême confirme les peines de dix ans de prison, de dix ans de sortie du territoire et de mille coups de fouet visant Raif Badawi.

Mai 2015. **Droit de vote des femmes.** Fin mai, le ministre des Collectivités locales confirme la participation des femmes aux élections municipales du 12 décembre. Elles pourront voter et seront éligibles. Cependant, femmes et hommes voteront dans des bureaux séparés, et les femmes ne seront pas autorisées à faire apparaître leur visage sur leurs affiches ou tracts.

Actuellement, trente des cent cinquante membres nommés par le Roi à l'assemblée consultative Majles al-Choura sont des femmes. Elles font leur entrée par une porte distincte de celle des hommes et siègent dans un espace à part, mais dans la même salle.

ARMÉNIE

24 avril 2015. **Génocide.** L'Arménie commémore le centenaire du début du génocide arménien en 1915.

Le 12 avril, le Pape célèbre une messe avec des éléments du rite catholique arménien, en présence du président Serge Sarkissian à l'occasion de ce centenaire à la basilique Saint-Pierre. Le pape François rappelle qu'il s'agit du « premier génocide du xx^e siècle », citant les mots de Jean-Paul II le 27 septembre 2001. La Turquie réagit en rappelant son ambassadeur au Vatican pour « consultation » le 12 avril, et l'ambassadeur du Saint-Siège à Ankara est convoqué « pour fournir des explications ». La déclaration du Pape a surpris la Turquie, cinq mois après sa visite dans le pays. Pourtant, les

relations ne se dégradent pas puisque le vice-ministre turc de l'Économie, Adnan Yıldırım, invite le pape François à visiter le pavillon turc à l'Exposition universelle de Milan.

Le Parlement européen adopte à une très large majorité une résolution « encourageant » la Turquie « à reconnaître le génocide arménien ». Les dirigeants turcs avaient par avance rejeté ce vote.

Le Bundestag adopte une résolution le 24 avril dans laquelle il « déplore le rôle peu glorieux de l'Empire allemand qui, bien que disposant d'informations sans ambiguïté sur l'expulsion et l'extermination organisées des Arméniens, n'a pas cherché à empêcher ces crimes contre l'humanité ».

Israël se refuse toujours à reconnaître le génocide.

Le 20 avril, le bureau du Premier ministre turc, Ahmet Davutoğlu, assure le 20 avril que la Turquie « partage les souffrances des enfants et des petits-enfants » des Arméniens, renouvelant ses « condoléances ».

Aujourd'hui, vingt-trois États reconnaissent le génocide, les deux derniers étant l'Autriche depuis le 22 avril et l'Allemagne le 24 avril – le même jour, la Bulgarie reconnaît « l'extermination massive des Arméniens » sans utiliser le mot génocide. En revanche, le président Obama ne s'y résout pas, contrairement à ses promesses électorales.

Seuls le président Hollande et le président chypriote sont présents parmi les chefs d'État de l'Union européenne, le 24 avril. Vladimir Poutine est également venu et s'entretient avec François Hollande.

BOLIVIE

4 et 29 juin 2015. **Guerre du Chaco.** Le 14 juin, les présidents bolivien, Evo

Morales, et paraguayen, Horacio Cartes, annoncent qu'ils mettent fin officiellement à la guerre du Chaco qui de 1932 à 1935 avait fait quatre-vingt-dix mille morts quand les deux pays se disputaient cette région pétrolière. On peut supposer que l'accord qui est signé le 29 juin n'est pas sans lien avec la visite du pape François dans ces deux pays. Le Vatican a souvent servi de médiateur dans des conflits latino-américains, comme en 1984 lorsque l'envoyé de Jean-Paul II avait empêché des hostilités entre Argentine et Chili à propos du canal de Beagle et permis la signature d'un traité. Le président Morales avait évoqué début 2015 l'idée d'une médiation du Pape dans le conflit avec le Chili sur l'accès à la mer dont la Bolivie est privée depuis la guerre du Pacifique de 1879-1884.

CUBA

10 avril, 5 et 29 mai 2015. **États-Unis.** Pour la première fois, le président Barack Obama et le président Raúl Castro se rencontrent très brièvement à l'occasion de l'inauguration du Sommet des Amériques à Panama le 10 avril. Le 11 avril, les deux présidents se rencontrent lors d'un tête-à-tête.

Dans un rapport remis le 14 avril au Congrès, le président Obama annonce souhaiter retirer Cuba de la liste des États considérés comme soutiens du terrorisme. Si le Président veut passer outre l'hostilité du Congrès, il pourrait utiliser son droit de veto. En revanche, il ne pourra surmonter un refus du Congrès de lever les sanctions.

Le 5 mai, les États-Unis accordent des licences autorisant le transport de passagers par ferry vers Cuba.

Le 29 mai, Washington retire Cuba de la liste des États « soutenant le terrorisme ».

DJIBOUTI

23 avril 2015. **France. Cour européenne des droits de l'homme.** Le 23 avril, à l'unanimité des membres de la Grande Chambre, la France est condamnée dans l'affaire Borrel, qui avait donné lieu à un précédent arrêt en 2008. Bernard Borrel était un magistrat français retrouvé mort, carbonisé, dans des conditions suspectes en 1995. Si les juges d'instruction français et les autorités de Djibouti penchaient pour un suicide, la veuve du magistrat et son avocat, maître Morice, y voyaient un assassinat. La juge d'instruction, Marie-Paule Moracchini, avait refusé à l'avocat d'être présent sur les lieux lors d'une reconstitution. Le 21 juin 2000, les deux magistrats avaient été dessaisis du dossier. Par la suite, l'avocat avait essuyé un refus lorsqu'il avait demandé à consulter la vidéo de la reconstitution, la juge ayant omis de transmettre la cassette au magistrat chargé d'instruire. Maître Morice avait dénoncé un comportement « parfaitement contraire aux principes d'impartialité et de loyauté » de la part de la juge Moracchini et du procureur de Djibouti auprès de la Chancellerie, et s'était exprimé dans *Le Monde*. Les deux juges ayant porté plainte, l'avocat avait été condamné, « les limites admissibles de la liberté d'expression dans la critique de l'action des magistrats ayant été dépassées ». La Cour a estimé qu'aussi bien la liberté d'expression et particulièrement des magistrats que le droit des magistrats à être protégés des attaques infondées doivent être assurés. La Cour a donné raison à l'avocat et lui a accordé 34 000 euros de dommages et intérêts. Le juge français sur le siège n'a pas formulé d'opinion séparée.

ÉGYPTE

21 avril, 16 mai et 16 juin 2015. **Ancien président Morsi.** Devant un tribunal du Caire, Mohamed Morsi, ancien président, répond avec quatorze coaccusés dont sept en fuite, de la mort de trois manifestants devant le siège de la présidence en décembre 2012. La veille, un tribunal a confirmé les condamnations à mort de vingt-deux partisans du président Morsi pour l'attaque d'un commissariat en juillet 2013 qui avait causé la mort d'un policier. Il est condamné à vingt ans de prison. Il est jugé dans cinq autres procès.

177

Le 16 mai, le président Morsi est condamné à la peine de mort en première instance pour espionnage et évasion d'une prison en 2011, où il était détenu préventivement, avec une centaine d'autres personnes. Parmi les condamnés à mort figurent Mohamed Badie, guide suprême des Frères musulmans, et Emad Shahin, professeur en science politique et islam à l'université américaine du Caire. Quelques heures après le verdict, deux juges, un procureur et leur chauffeur sont tués par balle dans le nord du Sinaï. C'est la première attaque contre des magistrats. Le 16 juin, le juge Shaaban el-Shami confirme la condamnation à mort de l'ancien président, qui est aussi condamné à la prison à vie pour espionnage. Des dizaines d'autres accusés sont condamnés à mort, dont de hauts responsables des Frères musulmans.

ESPAGNE

26 mars et 10 avril 2015. **Liberté de manifestation.** La loi organique de sécurité citoyenne surnommée *ley mordaza* (loi bâillon) est adoptée par le Congrès des députés le 26 mars. Elle réduit certaines libertés, notamment

en réprimant les manifestations non autorisées. Pour s'y opposer, des organisations citoyennes veulent lancer la première manifestation numérique. Le 10 avril, la plate-forme « Nous ne sommes pas un délit » organise une manifestation d'hologrammes devant le Congrès des députés.

178 24 mai 2015. **Élections municipales et régionales.** Les élections municipales ont lieu dans toute l'Espagne et les élections régionales dans toutes les communautés autonomes, sauf en Andalousie où elles ont eu lieu le 22 mars, en Catalogne où elles seront tenues le 27 septembre, en Galice et au Pays basque en 2016.

Même si la droite arrive en tête avec 27 %, mais avec 10 points de moins, elle perd cependant un certain nombre de régions et de grandes villes. Podemos fait une percée remarquable à Madrid et Barcelone. Les socialistes du PSOE n'obtiennent que 25 %, soit une perte de 3 points.

Le Parti populaire perd le pouvoir dans six communautés (Aragon, Baléares, Cantabrie, Castille-La Manche, Estrémadure, et Communauté valencienne). La liste de l'indignée Ada Colau soutenue par Podemos arrive en tête à Barcelone devant celle du maire nationaliste catalan, Xavier Trias. Si à Madrid la liste du Parti populaire est en tête avec 21 sièges, elle devance de peu Ahora Madrid menée par l'ex-juge Manuela Carmena et soutenue par Podemos, qui obtient 20 sièges, le PSOE ayant 9 conseillers. Manuela Carmena, responsable d'une boutique de vêtements confectionnés par des prisonniers, en s'alliant avec le PSOE devient maire de Madrid. Mais les débuts sont difficiles car le conseiller chargé de la culture, suite à des blagues à l'humour douteux sur les juifs et les victimes de l'organisation armée basque ETA, doit démissionner le

15 juin. En outre, la porte-parole municipale, Rita Maestre, est mise en examen pour un délit présumé d'« offense aux sentiments religieux » mais est défendue par la maire.

Tête de liste d'une plate-forme des « Indignés » réunissant Podemos, les écologistes et le mouvement d'extrême gauche Processus constituant, Ada Colau, 41 ans, devient maire de Barcelone le 12 juin avec les voix d'indépendantistes et de socialistes.

Le 30 juin, Francina Armengol est élue présidente du gouvernement des Baléares par 34 voix contre 22. Le même jour, Pedro Antonio Sánchez est élu président du conseil de gouvernement de Murcie par 26 voix contre 19.

ÉTATS-UNIS

Avril-juin 2015. **Élections présidentielles 2016.** Le 7 avril, le sénateur républicain du Kentucky, précurseur du Tea Party, Rand Paul, 52 ans, lance sa campagne électorale. Il est le second républicain à le faire après Ted Cruz, de père cubain.

Le 12 avril, Hillary Clinton annonce sa candidature. Pour Barack Obama, elle ferait une « excellente » présidente.

Le 13 avril, le républicain Marco Rubio, 43 ans, fils de Cubains partis avant la révolution castriste, sénateur de Floride, dans le sillage du Tea Party, annonce sa candidature.

Le 4 mai, Carly Fiorina, 60 ans, ancienne PDG de Hewlett-Packard, est candidate républicaine.

Le 15 juin, John Ellis « Jeb » Bush, fils du président George Bush et frère du président George W. Bush, se lance dans la bataille de l'investiture républicaine.

3, 29 avril, 19 mai et 29 juin 2015. **Peine de mort.** Après avoir passé près de

trente ans dans le couloir de la mort en Alabama, Anthony Ray Hinton, 58 ans, est libéré le 3 avril après avoir été disculpé par le tribunal du comté de Jefferson, qui a abandonné les charges contre lui. Il avait été condamné à mort pour l'assassinat en 1985 de deux responsables d'un fast-food, malgré un alibi.

Une enquête révèle près de trois cents analyses du FBI erronées aux conclusions défavorables aux accusés. Il s'agit notamment d'erreurs dans les expertises capillaires. En juillet 2014, un rapport du bureau de l'Inspecteur général du ministère de la Justice avait estimé que la condamnation à mort d'au moins soixante prisonniers, dont trois avaient été exécutés, pourrait avoir reposé sur des analyses erronées et des témoignages douteux.

Le 19 mai, le Sénat du Nebraska (chambre unique de cet État – une originalité américaine) vote définitivement l'abolition de la peine de mort, la remplaçant par la réclusion criminelle à perpétuité, à une majorité suffisante pour contrer le veto attendu du gouverneur républicain, Pete Ricketts. Celui-ci est surmonté le 27 mai par 30 voix contre 19. C'est le dix-neuvième État, ainsi que le district de Columbia, à abolir la peine de mort. La dernière exécution a eu lieu en 1997. On remarquera surtout que cet État est républicain.

Le 29 avril, la Cour suprême examine la constitutionnalité de l'injection létale. En 2008 (*Baze v. Rees*), la Cour avait admis la constitutionnalité de ce mode d'exécution, ne le considérant pas comme figurant parmi les « peines cruelles ou inhabituelles ».

Le 29 juin, la Cour suprême permet par 5 voix contre 4 les exécutions par injection d'une substance controversée. Elle avait été saisie par quatre condamnés à mort de l'Oklahoma, qui craignaient de mourir dans des souffrances « inhumaines ».

Dans cet État, l'exécution de Clayton Lockett en 2014 avait duré quarante-cinq minutes. Les juges ont estimé que les plaignants n'avaient pas démontré « un quelconque risque substantiel de souffrance » en cas de recours au midazolam, anxiolytique utilisé avant l'administration du produit mortel. L'opinion de la Cour a été rédigée par le juge Alito qui a rappelé qu'à plusieurs reprises la Cour a déjà jugé que « la peine de mort n'est pas en soi anticonstitutionnelle ». De façon très choquante, la Cour a estimé qu'il revenait aux détenus et à leurs avocats d'« identifier une méthode d'exécution différente et disponible qui procure un risque moindre de souffrance »... L'un des quatre détenus à l'origine de la plainte, Charles Warner, a été exécuté en janvier lorsque la Cour a refusé d'examiner son recours (*Glossip et al. v. Gross et al.*, 29 juin 2015, n° 14-7955).

Une fois de plus, dans une cour divisée entre progressistes et conservateurs, c'est le juge Kennedy qui a « fait » la décision.

4, 7, 19 avril, 1^{er}, 18, 21, 23 mai et 8-9 juin 2015. **Police. Afro-Américains.** Walter Scott, 30 ans, afro-américain, est tué de plusieurs balles dans le dos par un policier blanc à North Charleston en Caroline du Sud. Une vidéo montrant ce dernier tirant dans le dos de la victime contredit les faits tels que relatés par lui. Le 7 avril, le policier, Michael Slager, est arrêté et inculpé de meurtre. Le 8 juin, le grand jury de North Charleston décide de le poursuivre pour meurtre, estimant qu'il avait agi avec « préméditation ». Il risque entre trente ans de prison et la perpétuité.

À Ferguson, théâtre de dramatiques événements suite à la mort d'un Afro-Américain tué par un policier le 9 août 2014, avaient lieu des élections pour renouveler la moitié des conseillers municipaux.

La participation a doublé par rapport au précédent scrutin et le conseil comptera trois Afro-Américains (contre un précédemment) sur sept membres dans une ville comptant 67 % d'Afro-Américains.

Le 19 avril, Freddie Gray, afro-américain, 25 ans, meurt des suites d'une fracture des vertèbres cervicales, une semaine après avoir été arrêté par la police à Baltimore. Plus de mille personnes se rassemblent devant la mairie pour protester contre les violences policières. La manifestation dégénère. Six policiers poursuivis après cette mort sont formellement inculpés le 21 mai.

180 Le 30 avril l'Union américaine pour les libertés civiles de Californie du Sud lance une application (MobileJusticeCA) permettant aux témoins de transmettre instantanément des images tournées sur leur téléphone portable.

Le 23 mai, un policier blanc de l'Ohio jugé pour avoir abattu deux Noirs non armés dans leur voiture après une course-poursuite en 2012, à Cleveland, est acquitté, ravivant les tensions.

7, 13 mai, 2 et 24 juin 2015. NSA. Le 7 mai, une cour d'appel fédérale de New York juge que la section 215 du *Patriot Act* ne peut autoriser la collecte massive des métadonnées effectuée par la National Security Agency. Cette disposition doit prendre fin le 1^{er} juin.

Le 13 mai, la Chambre des représentants adopte une réforme interdisant à la NSA de collecter en masse des données aux États-Unis. Le 23 mai, le Sénat conduit par le chef de la majorité républicaine, Mitch McConnell, repousse la réforme de la NSA mais ne parvient pas à réunir une majorité sur le texte qu'il souhaitait imposer.

Le 2 juin, par 67 voix contre 32, le Sénat adopte le *Freedom Act*, qui limite les pouvoirs de surveillance de la NSA. Le texte met fin à la collecte massive et

indiscriminée des métadonnées téléphoniques. Elles resteront stockées chez les opérateurs téléphoniques. Les autorités pourront y avoir accès selon des critères spécifiques, en justifiant un lien « raisonnable et détaillé » avec le terrorisme, sur mandat secret d'un tribunal anti-terroriste. Le texte permettra aussi de surveiller les « loups solitaires ». Mais cela ne changera rien à la surveillance pratiquée par la NSA à l'étranger...

8 avril, 15, 20 mai, 2 et 24 juin 2015. **Terrorisme.** Djokhar Tsarnaev est reconnu coupable le 8 avril des attentats de Boston du 15 avril 2013, qui avaient entraîné la mort de trois personnes et fait deux cent soixante-quatre blessés. Les douze jurés l'ont reconnu coupable des trente chefs d'accusation retenus contre lui dont dix-sept passibles de la peine de mort. Il est condamné à mort le 15 mai, la décision devant être prise à l'unanimité.

Mai, 17 et 27 juin 2015. **Armes. Racisme.** Les armes à feu ont fait trente et un mille morts en un an. À partir du 1^{er} août 2016, les détenteurs d'un permis de port d'armes de plus de 21 ans pourront accéder armés aux bâtiments universitaires du Texas... au nom de la sécurité et du II^e amendement...

Le 17 juin, Dylann Roof, 21 ans, tire sur des paroissiens noirs dans l'église Emanuel African Methodist Episcopal de Charleston en Caroline du Sud, tuant neuf personnes dont le pasteur Clementa Pinckney, démocrate du Sénat de l'État. En 1962, Martin Luther King y avait prononcé un discours appelant les Afro-Américains à exercer leur droit de vote.

Depuis le 23 juin, les chaînes de supermarché et sites de vente en ligne Walmart, Sears, Target, eBay et Amazon décident de retirer tout objet montrant le drapeau

confédéré – emblème des Sudistes de la guerre de Sécession, aujourd’hui considéré comme un symbole raciste. La vente des drapeaux ou objets aux couleurs confédérées avait connu un bond exceptionnel. Le 24 juin, les gouverneurs de Caroline du Sud et d’Alabama décrochent le drapeau confédéré de leurs parlements respectifs.

Suite à ce massacre, le président Obama lance un appel pour un contrôle accru de la vente d’armes. Il dénonce le racisme qui imprègne la société américaine et utilise le mot *nigger* pour marquer les esprits. Le 26 juin, il vient à Charleston avec le vice-président Biden et prononce l’éloge funèbre du pasteur Pinckney. Au cours de la cérémonie, le Président a entonné le chant « Amazing Grace », provoquant un certain trouble émouvant dans l’ordonnement de la cérémonie.

Au moins trois églises fréquentées par des Afro-Américains ont été volontairement incendiées depuis le drame de Charleston.

GRANDE-BRETAGNE

7 mai 2015. **Élections législatives**¹. La Chambre des communes est dissoute le 30 mars. Le Premier ministre, David Cameron, s’était rendu ce jour-là à Buckingham afin de demander à la Reine l’autorisation d’y procéder.

Dans un recueil de textes, *On Rock or Sand?*, qui paraît le 20 avril, l’Église d’Angleterre critique une société britannique inégalitaire sous le gouvernement Cameron. Il y a trente ans déjà, l’Église avait fustigé les inégalités sous le régime Thatcher.

De façon inattendue, ce sont les conservateurs qui l’emportent largement sur les travaillistes avec 36,9 % (+ 0,8) des

voix et 330 des 650 sièges contre 30,4 % (+ 1,5) au Labour qui, malgré une légère progression en voix, avec 232 élus perd 26 députés. L’UKIP, même s’il progresse en voix avec 12,6 %, n’a qu’un seul élu, son leader, Nigel Farage, échouant dans la conquête d’un siège. L’échec est cuisant pour les libéraux-démocrates avec 7,9 %, tombant à 8 élus. Le Parti nationaliste écossais (SNP) obtient un triomphe en Écosse. S’il ne représente que 4,7 % des suffrages pour l’ensemble du Royaume-Uni, il rafle 56 sièges. Le Parti vert avec 3,8 % a un élu, le Parti démocratique unioniste, en Ulster, avec 0,6 % a 8 élus, le parti gallois Plaid Cymru avec 0,6 % a 3 élus, le Sinn Féin, en Ulster, qui refuse de siéger, avec 0,6 % a 4 élus, le Parti unioniste d’Ulster avec 0,4 % a 2 élus et, toujours en Ulster, le Parti social démocrate travailliste avec 0,3 % a 3 élus. La participation a été de 66,1 %.

Les élections ont révélé l’éclatement du Royaume-Uni dans ses régions périphériques.

Le 8 mai, David Cameron renomme à leurs postes Philip Hammond au *Foreign Office*, Michael Fallon à la Défense, Theresa May à l’Intérieur et George Osborne chancelier de l’Échiquier. Sajid Javid se voit attribuer le portefeuille des Entreprises et Amber Rudd celui de l’Énergie. Il y a trente ministres dont dix femmes.

GRÈCE

Avril-juin 2015. **Situation économique et financière**. Le 9 avril, la Grèce rembourse 459 millions d’euros au Fonds monétaire international.

Les partenaires de la Grèce lui donnent « jusqu’au 20 avril » pour présenter ses

181

1. Voir la lettre de Londres de Jacques Leruez, « Les élections britanniques du 7 mai 2015 : la victoire de David Cameron n’est-elle qu’un mirage ? », p. 163

réformes. Le 20 avril, la Grèce demande le transfert des réserves de fonds des organismes publics et autorités locales à la Banque centrale grecque pour faire face aux difficultés financières. Les collectivités territoriales protestent.

Le 22, la Banque centrale européenne relève de 1,5 milliard d'euros le plafond de son financement d'urgence, le portant à 75,5 milliards.

Le 24, l'Eurogroupe exige un projet de réformes « complet et acceptable ». Le 27, le gouvernement éloigne son ministre des Finances, Yánis Varoufákis, des négociations. L'« équipe politique de négociations » est sans doute créée « sous l'égide de Yánis Varoufákis », mais la coordination est confiée à Euclides Tsakalótos, ministre adjoint des Affaires étrangères en charge des relations économiques internationales.

Le 29, Moody's abaisse la notation de la Grèce de Caa1 à Caa2.

En puisant dans un « fonds d'urgence », la Grèce commence à rembourser 750 millions d'euros au FMI à partir du 12 mai, versant 200 millions six jours plus tôt.

Le 14 mai, la Grèce débloque le processus de privatisation du port du Pirée.

Le 1^{er} juin, le président Hollande, la chancelière Merkel, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, la directrice du FMI, Christine Lagarde, et le directeur de la BCE, Mario Draghi, se réunissent à Berlin en urgence pour évoquer la situation grecque.

La Grèce doit rembourser 1,6 milliard d'euros au FMI en juin, dont 302,5 millions dès le 5 du mois. Elle ne le fait pas et reporte son engagement à la fin juin en s'appuyant sur une possibilité (*bundling*, « empaquetage ») invoquée jusqu'à maintenant seulement par la Zambie dans les années 1980 !

Le 3 juin, Alexis Tsípras présente à Bruxelles ses propositions de réformes,

refusant formellement la version finale de l'accord des créanciers présentée le 1^{er} juin. Cependant, il semble que des dissensions apparaissent entre l'Union européenne et le FMI. Le 5, il annonce que son gouvernement va faire une « dernière liste de propositions », qui sera d'abord soumise au vote des députés grecs.

Le 9 juin, la Grèce fait des contre-propositions. Le 14, elle ne peut parvenir à un accord avec le FMI et l'Eurogroupe. L'intransigeance du FMI est critiquée par certains.

Une ultime réunion des ministres des Finances de la zone euro se tient le 27 juin à dix-huit, Yánis Varoufákis ayant quitté ses collègues après l'annonce d'un référendum. Dans la nuit du 26 au 27 juin, Alexis Tsípras avait en effet déclaré qu'un référendum aurait lieu le 5 juillet sur le plan d'aide au pays – et il a prôné le non.

Le 28 juin, le Premier ministre grec annonce la fermeture temporaire des banques et l'instauration d'un contrôle des capitaux. Jusqu'au référendum du 6 juillet, les Grecs ne pourront retirer que 60 euros par jour.

Le même jour, la Banque centrale grecque maintient son aide d'urgence aux banques du pays.

Le lendemain, Jean-Claude Juncker demande aux Grecs de dire oui à l'Europe.

La dette grecque s'élève à 320 milliards d'euros, dont 131 à l'égard du Fonds européen de stabilité financière, 32 du FMI, 27 de la BCE. La Grèce est débitrice vis-à-vis des États membres de la zone euro soit directement soit indirectement, les deux principaux pays créanciers étant l'Allemagne pour 56,5 milliards et la France pour 42,4 milliards, soit près de 600 euros par Français.

Le 30 juin, la Grèce fait défaut sur sa dette vis-à-vis du FMI. Parallèlement, le volet européen du plan d'aide à la Grèce a pris fin.

INDONÉSIE

1^{er}, 6, 23, 25, 28 avril et 22 juin 2015. **Peine de mort.** Le dossier de Serge Atlaoui, 51 ans, condamné à mort en 2007 pour trafic de drogue, est renvoyé le 1^{er} avril devant la Cour suprême par un tribunal indonésien. Le 21 avril, la Cour suprême rejette le dernier recours de Serge Atlaoui.

Le 6 avril, une cour indonésienne rejette l'ultime recours de deux Australiens condamnés à la peine de mort en 2006 pour trafic de drogue.

Le 23 avril, dans une lettre adressée à son homologue indonésien, Laurent Fabius écrit que Serge Atlaoui « n'a pas bénéficié du plein exercice de ses droits » du fait « de graves dysfonctionnements de la justice indonésienne ». Le 19 mai, la cour administrative de Jakarta commence à examiner le recours de Serge Atlaoui.

Alors qu'en 1979 une dizaine de pays appliquaient la peine de mort pour les affaires de drogue, il y en a aujourd'hui trente-trois, dont la Chine, l'Inde et l'Arabie saoudite.

Le 25 avril, Serge Atlaoui est retiré provisoirement de la liste des condamnés devant être suppliciés. Le 28 avril, huit condamnés à mort dont sept étrangers (deux Australiens, un Brésilien, quatre Nigériens) sont fusillés. Ils avaient été condamnés pour trafic de drogue. Le président philippin Aquino était intervenu pour sa compatriote Mary Jane Veloso, domestique de 30 ans, mère de deux jeunes enfants, qui avait déclaré avoir été victime d'un réseau de trafiquants. Finalement, elle n'a pas été exécutée. Zainal Abidin, supplicie indonésien, a toujours affirmé avoir fait l'objet d'une erreur judiciaire et a prévenu ses juges que son « âme errante » les poursuivrait après son exécution.

L'audition devant la cour administrative de Jakarta d'un expert cité par la défense est reportée au 8 juin. Le recours est rejeté le 22 juin.

ISRAËL

Mai 2015. **Gouvernement.** Le 4 mai, Avigdor Lieberman, ministre des Affaires étrangères du 10 février 2009 au 18 décembre 2012 et depuis le 11 novembre 2013, 57 ans, dont le parti, Israel Beytenou, a subi un grave revers, démissionne.

Benyamin Netanyahou parvient *in extremis* à constituer son gouvernement, qui ne dispose que d'une voix de majorité (61 sur 120). Pour atteindre celle-ci, il doit s'entendre avec le parti extrémiste du Foyer juif. Ayelet Shaked, 39 ans, sans expérience, devient ainsi ministre de la Justice, suscitant beaucoup d'inquiétude par ses positions radicales. Netanyahou conserve les Affaires étrangères.

ITALIE

Avril-juin 2015. **Migrants.** En 2014, selon Frontex, 218 000 migrants ont tenté de traverser la Méditerranée. Il y aurait eu 170 000 arrivées en Italie.

Le 4 avril, 1 500 réfugiés sont recueillis en Méditerranée lors de cinq opérations différentes.

Le 12 avril, un naufrage aurait provoqué la mort de 400 migrants. Les gardes-côtes italiens ont pu en sauver 145. Ce 12 avril, 3 791 migrants sont sauvés; et le lendemain, 2 850.

Le 16 avril, la police annonce avoir arrêté 15 migrants accusés d'avoir jeté à l'eau des chrétiens suite à une rixe pour motifs religieux.

Le 19 avril, un nouveau naufrage a lieu; officiellement, il y a 28 survivants,

24 morts et 800 disparus. Le 22 avril, le parquet de Catane désigne un Tunisien de 27 ans, commandant du chalutier, comme le principal responsable.

Le 20 avril, le parquet de Palerme annonce avoir mis en examen 24 personnes soupçonnées d'être liées à un réseau d'immigration clandestine entre la Libye et l'Italie. 15 sont arrêtées. Elles avaient organisé au moins quinze voyages depuis mai 2014.

184 Les mesures envisagées le 23 avril lors du sommet européen visent plus à protéger les frontières qu'à sauver les réfugiés.

Le 27 avril, Ban Ki-moon rencontre à Rome le président du Conseil Renzi et Federica Mogherini, ministre des Affaires étrangères, pour évoquer les questions d'immigration. Ils se rendent à bord du *San Gustio* au large de la Sicile pour discuter d'un plan européen d'action solidaire. Le symbole est-il suffisant ?

Les 2 et 3 mai, la marine italienne porte secours à 3 427 personnes au large de la Libye. Le 5 mai, une quarantaine de migrants trouvent la mort sur leur canot pneumatique.

Le 13 mai, la Commission propose des quotas pour répartir les réfugiés. L'Union européenne cherche à viser les trafiquants.

Au total, 5 000 migrants seront secourus entre le 29 et le 31 mai.

Le 6 juin, plus de 2 000 migrants sont secourus au large des côtes libyennes.

Les présidents des régions dirigées par la Ligue du Nord avec le soutien de Forza Italia (Lombardie et Vénétie) affirment qu'ils n'accueilleraient aucun nouveau migrant, ralliant à leur attitude les présidents de Ligurie et du Val d'Aoste.

Face à l'absence de solidarité européenne, le 14 juin, Matteo Renzi menace l'Union européenne d'un plan B. L'Italie

voudrait que les migrants soient rapatriés dans le pays où le navire de secours est immatriculé, ce qui suscite l'hostilité du Royaume-Uni.

Lors de sa visite à Turin, le 21 juin, le pape François exprime son indignation : « Le spectacle des derniers jours de ces êtres humains traités comme des marchandises fait pleurer ! »

Le 25 juin, Matteo Renzi exprime sa colère lors d'une réunion à Bruxelles pour obtenir des États qu'ils s'engagent à prendre en charge 40 000 migrants. Il publie une prise de position adressée à l'Union européenne dans *Le Monde* du 28-29 juin.

4 mai 2015. **Loi électorale.** Les députés adoptent définitivement, par 334 voix sur 630, la loi électorale devant garantir une majorité au parti arrivé en tête. La loi garde le principe de la représentation proportionnelle mais exige un seuil de 40 % des voix au premier tour pour pouvoir obtenir 55 % des sièges. La prime ne s'applique plus à la coalition mais au parti arrivé en tête. À défaut de seuil atteint au premier tour, un second tour a lieu entre les deux partis arrivés en tête. Un seuil de 3 % est fixé pour obtenir un siège. Cette loi avait déjà été approuvée par le Sénat le 27 janvier.

NORVÈGE

5 et 12 mai 2015. **Blasphème.** Conséquence des attentats contre *Charlie Hebdo*, le Parlement norvégien abolit à l'unanimité la loi interdisant le blasphème, les 5 et 12 mai.

PAKISTAN

28 avril 2015. **Peine de mort.** La Cour suprême suspend le 16 avril les

exécutions capitales ordonnées par les tribunaux militaires après le massacre de l'école de Peshawar. Le jugement précise que les condamnés ont le droit de faire appel.

Cent personnes ont été exécutées au 28 avril depuis la reprise des exécutions en décembre après le raid des talibans contre une école de Peshawar.

POLOGNE

10 et 24 mai 2015. **Élection présidentielle.** Énorme surprise, le président sortant, Bronisław Komorowski, 62 ans, indépendant proche de Plate-forme civique, au pouvoir, droite libérale, avec 32 % des voix est devancé par Andrzej Duda, Droit et justice (PiS), 43 ans,

Élection présidentielle en Pologne

PREMIER TOUR

Inscrits	30 688 570	
Votants	15 023 886	(48,96 %)
Blancs et nuls	124 952	
Suffrages exprimés	14 898 934	

185

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Andrzej Duda, Droit et justice	5 179 092	34,76
Bronisław Komorowski, Plate-forme civique	5 031 060	33,77
Paweł Kukiz, sans étiquette	3 099 079	20,80
Janusz Korwin-Mikke, KORWIN	486 084	3,26
Magdalena Ogórek, Alliance de la gauche démocratique	353 883	2,38
Adam Jarubas, Parti paysan	238 761	1,60
Janusz Palikot, Ton mouvement	211 242	1,42
Grzegorz Braun, sans étiquette	124 132	0,83
Marian Kowalski, Mouvement national	77 630	0,52
Jacek Wilk, Congrès de la nouvelle droite	68 186	0,46
Paweł Tanajno, Démocratie directe	29 785	0,20

SECOND TOUR

Inscrits	30 709 261	
Votants	16 993 169	(55,34 %)
Blancs et nuls	250 231	
Suffrages exprimés	16 742 938	

<i>Candidats</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>
Andrzej Duda, Droit et justice	8 630 627	51,55
Bronisław Komorowski, Plate-forme civique	8 112 311	48,45

antieuropéen, qui en recueille 37 %. Paweł Kukiz, 51 ans, chanteur de rock, est la deuxième surprise de l'élection car il obtient 20,5 % et, candidat anti-système, ne donne pas de consigne pour le second tour. La participation a été de 49 % seulement, chutant de 6 points.

Au second tour, le 24 mai, Andrzej Duda l'emporte avec 52 % contre 48 % au président sortant. La participation est passée à 55,3 %. Sa victoire est saluée par l'Église catholique. Une période de cohabitation s'ouvre.

186 RUSSIE

Juin 2015. Indépendance. États baltes. Une enquête est ouverte par la justice russe remettant en question la reconnaissance de l'indépendance des États baltes par l'Union soviétique en 1991. L'enquête ouverte sur la demande de députés favorables à Vladimir Poutine doit déterminer si la proclamation d'indépendance s'est déroulée en conformité avec la loi soviétique.

SYRIE

Avril-juin 2015. Guerre civile. Le 1^{er} avril, Daech s'empare du camp palestinien de Yarmouk aux portes de Damas, qui comptait cent soixante mille habitants avant le début de la guerre civile.

Au moins trois cents civils kurdes sont enlevés le 6 avril par des rebelles islamistes dans le nord de la Syrie alors qu'ils allaient à Alep.

Le 20 avril, Bachar al-Assad est interrogé par David Pujadas sur France 2. L'opportunité de l'interview suscite polémique. Aucun élément nouveau ne ressort de l'entretien.

Fin avril, en moins d'une semaine, Israël

lance trois raids sur des bases de missiles contrôlées par les troupes du président syrien ainsi que sur des convois transportant des vecteurs que le régime livre régulièrement aux troupes du Hezbollah.

Un mois après avoir conquis Idlib, les rebelles syriens, conduits par Al-Nosra, affilié à Al-Qaïda et Ahrar al-Sham, brigade salafiste, s'emparent de la ville voisine de Jisr al-Choghour. Ils visent désormais le port de Lattaquié.

Alors qu'elle a ratifié en octobre 2013 la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, la Syrie attaque le 2 mai la ville de Saraqeb et le 4 mai celle de Kansafrà avec des bombes au chlore, selon les rebelles syriens.

The Guardian se fait l'écho d'un rapport de la Commission internationale pour la justice et la responsabilité établissant plusieurs actes d'accusation pour crimes de guerre contre le régime syrien. Des actes d'accusation sont également établis contre la rébellion.

Le 15 mai, Daech menace Palmyre, qui tombe le 21 mai.

En mai, le général Ali Mamlouk, 69 ans, conseiller de Bachar al-Assad à la sécurité intérieure et l'un des personnages clés du régime est destitué et placé en résidence surveillée à Damas.

Le 19 mai, une coalition composée de rebelles et de membres d'Al-Qaïda s'empare de la plus grande base de l'armée syrienne dans la province d'Idlib.

La conférence qui réunit à Paris le 2 juin les représentants de vingt-quatre pays et d'organisations internationales pour lutter contre Daech s'achève en présentant un bilan très réduit.

Le 15 juin, des rebelles kurdes des Unités de protection du peuple (YPG) tentent avec d'autres groupes et la coalition militaire dirigée par les États-Unis de prendre la ville de Tal Abyad aux mains de Daech.

La ville tombe le 16 juin, ce qui conduit à la colère du président Erdoğan, accusant les Kurdes de Syrie de pratiquer le « nettoyage ethnique ». C'est un sérieux revers pour Daech.

Les Kurdes syriens et leurs alliés rebelles s'emparent le 22 juin de la base 93 de l'armée syrienne, à soixante kilomètres au nord de Rakka, « capitale » du califat, et chassent le 23 juin Daech d'Aïn Issa, dans le nord de la Syrie.

TURQUIE

7 juin 2015. **Élections législatives.** Le Parti de la justice et du développement (AKP), le Parti républicain du peuple (CHP), social-démocrate, le Parti de l'action nationaliste (MHP), extrême droite, et le Parti démocratique du peuple (HDP), prokurde, s'affrontent lors des élections législatives. L'enjeu est de dépasser la barre des 10 %, ce que réussit notamment le HDP.

C'est un échec pour le président Erdoğan. Même si son parti est largement en tête avec 40,9 % des suffrages et obtient la majorité absolue des sièges avec 258 élus sur 550, il ne réussit pas à atteindre la majorité qualifiée nécessaire pour réviser la Constitution et accroître encore ses pouvoirs.

Le Parlement compte 96 femmes contre 79 dans le précédent. La participation a été de 85,3 %.

UNION EUROPÉENNE

Mai 2015. **Parlement européen. Groupe parlementaire.** Le Parlement européen compte une centaine d'élus eurosceptiques sur 751. Cet ensemble hétérogène compte deux groupes politiques, l'Europe de la liberté et de la démocratie directe, autour de l'UKIP britannique, qui compte 46 élus, et les Conservateurs et réformistes européens, autour des conservateurs britanniques, qui présentent 73 élus. Le Front national, qui a regroupé 31 eurodéputés de cinq pays, n'a pu former un groupe, ce qui lui enlève toute influence.

Ce dernier parti parvient cependant à constituer un groupe le 16 juin, « l'Europe des nations et des libertés ». Celui-ci est formé au 15 juillet de 38 eurodéputés, dont 21 du Front national (sans Jean-Marie Le Pen et Bruno Gollnisch), 3 du Parti pour la liberté (PVV, néerlandais), 4 du Parti de la liberté (FPÖ, autrichien), 5 de la Ligue du Nord italienne, 1 du Vlaams Belang, parti belge nationaliste flamand, rejoints par 2 eurodéputés du Congrès de la nouvelle droite (KPN, polonais), sans son président révisionniste et homophobe, et par Laurențiu Rebegea, Parti Roumanie unie, et Janice Atkinson, britannique exclue de l'UKIP après des accusations concernant des fausses factures... C'est le plus petit groupe du Parlement.